COMPTES ANNUELS 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan certifié
et conforme à
l'original.

MC

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABELLA TERRASSEMENT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 1301 route du Muy 83120 STE MAXIME — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 4 0 9 1 4 7 5 2 0 0 0 2 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2024

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	71 014	AS	34 369	36 644
		Autres immobilisations corporelles	AT	25 237	AU	17 449	7 788
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	1 500	BI		1 500
		TOTAL (II)	BJ	97 752	BK	51 819	45 932
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	40 000	BM		40 000
		En cours de production de biens	BN	28 546	BO		28 546
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 761	BU		1 761
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	991 877	BY		991 877
		Autres créances (3)	BZ	894 499	CA		894 499
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	967 324	CG		967 324
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 402	CI		2 402
		TOTAL (III)	CJ	2 926 410	CK		2 926 410
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 024 163	1A	51 819	2 972 343

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABELLA TERRASSEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 307 530
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	59 613
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 375 943
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	160 750
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	257
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	169 357
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	702 486
	Dettes fiscales et sociales	DY	155 348
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	408 200
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 596 399
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 972 343

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 379 687
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ABELLA TERRASSEMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 1301 Route du Muy - Lieudit Barbedai - CD 25
83120 STE MAXIME
440914752 RCS

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 mai 2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 59 613,08 euros de la manière suivante :

Au compte « autres réserves » pour	59 613,08 euros
Qui ressortira ainsi à	1 367 143,61 euros

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 60 000 euros.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant, pour les montants suivants :
- Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 1 211 euros
- Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 783,75 euros

ML

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ABELLA TERRASSEMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 1301 Route du Muy - Lieudit Barbedai - CD 25
83120 STE MAXIME
440914752 RCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 mai 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 59 613,08 euros de la manière suivante :

Au compte « autres réserves » pour	59 613,08 euros
Qui ressortira ainsi à	1 367 143,61 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 mai 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance